



Lavau sur Loire



Procès Verbal du Conseil Municipal.
L'acte est en 2 exemplaires, un 1^{er} exemplaire est remis au Maire.
Le Conseil Municipal de Lavau sur Loire, réuni le 18 novembre 2024, s'est tenu en session
ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Claire THOMAS, Maire

Nombre de participants en séance : 11
Présents : 8
Absents : 3

PRÉSENTS : Claire THOMAS, Alice DOLAUD, Christine BRETTECH, Hervé MONAUD,
Benoît DUVERNE, Isabelle BAUDIN, Stéphane VERNIER, Yann LORIER, Pascal
PESCEAU

ABSENTS EXCUSÉS :
Eric METAYER, représenté par Claire Thomas
Ben BRASSEY

SECRÉTAIRE DE séance : Alice Dolaud

➤ **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024 à l'unanimité.**

➤ **Information :** dimension du conseil municipal, requie de Mme Chantalé Charleux (mairie de lavau)

➤ **Point sur la constitution de la commission d'appareil d'office - marche de travaux 2024**

La commission a eu lieu le mercredi 6 novembre 2024 à 18 heures en mairie

Le bureau de maîtrise d'ouvrage a étudié les offres reçues, sur les 7 lots, le numéro 2 a été retenue

Une réponse sur l'offre a été effectuée avec une date limite de dépôt au 29/11/2024.

La sélection des lots est effectuée après le respect des critères annoncés, après l'avis technique et l'avis

numérique. Les marchés sont en cours de signature.

La notification du lot 2 du marché est en cours de notification avec un délai de 15 jours à compter du 14/11/2024.

Les notifications de lots aux entreprises ont été envoyées le 14/11/2024.

Les avis d'attribution ont été envoyés le 14/11/2024.

Calendrier des travaux : 10 semaines en mairie à partir de début janvier / 2 semaines à l'issue de la fin de la

2024

➤ **Rapport annuel du service déchets de la communauté de communes**

Présentation du rapport d'activité par Claire Thomas. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport

d'activité 2023 et s'engage pour la rentrée 2024.

➤ **Affiliation à l'assurance prévoyance en faveur des agents**

En conseil municipal de septembre, les élus ont fait le choix d'opter pour l'affiliation à Cofaceo avec

assurance de la garantie de base à 50% et une prime en charge anticipée au taux minimum fixé de 50%.

Le taux définitif du coût des versements du personnel du 1/1/2024 et du 1/1/2024 n'est pas encore

pour les membres du conseil municipal de cette année nouvelle loi, le montant de la notification de la prime en

charge.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal maintiennent la décision de souscrire à la garantie de base à

50% et le taux de prime en charge à 50%.

CONSEIL MUNICIPAL

18 novembre 2024

1 DOCUMENT - Publié le 03 janvier 2025



202411_PV_CM_novembre.PDF
(.PDF, 100,9 Ko)



TÉLÉCHARGER